

COMITE SYNDICAL DU 1 JUILLET 2016

LISTE DES PRESENTS

Membres du Syndicat en exercice : 38
Présents: 21
Pouvoirs : 0
Votants : 21
Date de la convocation : 17 juin 2016
Affichage : 6 juillet 2016

Délégués titulaires présents : MM.LHERMITTE Jean-François, GUERINEAU Louis-Marie, DIEUMEGARD Jacques, BERNARDEAU Serge, BLOT Alain, HOUTEKINS Patrice, FERJOU Claude, MORICEAU Claude, CACLIN Philippe, HAYE Jean-Marie, BILLEROT Régis, CATHELIN Eric, GARAULT Jean-Pierre, GIRARD Michel, BARREAULT Jean-Louis, MME BERNARD Colette, MM.ONILLON Denis, MOREAU David, DENIS Luc, FOUCHE Etienne, PRINCAY Jacky.

Délégués titulaires excusés : MM. MENANT Jean-Michel, DIEUMEGARD Claude, ROCHARD Sébastien, DUHEM Cyril, CHARPENTIER Yves, DUMONT Alain, BERNARD Pierre, GOMES François, BOINIER Philippe, DURGAND François, LEMELE Christian, RONGEON Christian, PERRIN Gérard, BALOGNE Claude, Mme PILIPIUK Pascale MM. BALLAND Serge, ROBERT Daniel

Secrétaire de Séance : M. BLOT Alain

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 1 JUILLET 2016

Intervention AGGLO2B : Présentation schéma territorial Tri sélectif élargi

Mrs Michel Pannetier, Vice-Président de l'AGGLO2B et Président de la commission Gestion des déchets de l'Agglomération et Yves Chouteau, Président de l'entente du centre de tri de Bressuire ainsi que Mme Nathalie Bucher-Sourrisseau, Responsable des services Gestion des déchets de l'AGGLO2B ont présenté un état des lieux des projets et rapprochement en cours sur les territoires riverains des Deux-Sèvres. Les territoires avancent pour établir des études d'élaboration de schéma et d'organisation de tri conformément aux exigences réglementaires et des organismes de reprises des matériaux.

L'assemblée syndicale ainsi informée, sera amené à débattre dans les mois à venir sur les orientations techniques et financières à prendre.

(Présentation communiquée aux structures)

Mr Blot, délégué de la Communauté de Communes du Pays Thouarsais, assurera les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2016 n'appelle à aucune observation, il est donc adopté.

DECISIONS DU BUREAU :

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical des délibérations prises lors du dernier bureau syndical des 5 février et 18 mars 2015 :

Bureau du 27 mai 2016 :

- Procédé Cho-Tiper : lettre d'intention:

Le procédé CHO-Tiper (Gazéification) est sur le point d'être construit sur le Thouarsais et permettrait d'y traiter une partie des déchets résiduels du SMITED actuellement enfouis. La part combustible des tout-venants préalablement séparés et certaines fractions « grossières » du TMB pourraient y être traitées.

Un quota de 5000 à 10000 t/an est ouvert au Smited pour un prix de départ estimé aujourd'hui à 60 € HT/tonne exonéré de TGAP (à ce jour).

Les membres du Bureau décident d'adresser une lettre d'intention à la société CHO-TIPER en ces termes pour une durée de 5 ans.

BurDél20160527-AT01

- Labellisation CHEDD DU PROCEDE CSR & DERIVES :

Le procédé CSR et Dérivés eu égard aux critères d'innovation de la réflexion conduite dans le domaine de la ressource énergétique « bas carbone » locale et de la valorisation des déchets a été labellisé et approuvé CHEDD (Collège des Hautes Etudes Développement Durable).

Plus qu'un simple affichage, cette approbation montre que la démarche s'intègre parfaitement dans le cercle vertueux de l'économie circulaire et du développement durable et devient un signe fort d'acceptabilité sociétale de notre filière.

Au-delà de cette première étape, l'implantation hypothétique d'une quinzaine d'hectares de panneaux photovoltaïques sur l'ancien centre de stockage de La Loge sera un autre signe fort de l'orientation du Smited vers la gestion raisonnée et raisonnable de nos déchets et de sa préoccupation à la transition de notre société vers un autre modèle de consommation et de gestion responsable.

En retour, la labellisation CHEDD est aussi un engagement du Smited à promouvoir et soutenir les événements Développement Durable. La participation du SMITED au rallye sur mobilité électrique et la promotion des énergies propres de substitution organisé du 21 au 23 septembre prochain est une forme d'action durant laquelle le porté à connaissance du grand public des actions à la faveur de la prévention, du recyclage des déchets et de la production de biocombustible, consolidera le caractère novateur du projet du Smited.

Il est proposé une inscription à ce rallye régional qui sera l'occasion de promouvoir l'action Smited en retour de sa labellisation CHEDD.

BurDél20160527-AT03

- Point Valorisation Biogaz & Proposition 3D ENERGIE :

Le comptage des volumes valorisés par cogénération est opérationnel et déclaré effectif depuis le 1^{er} avril 2016. Depuis cette date le taux de valorisation mesuré est supérieur à 95%. Si cette performance est consolidée durant l'année, une TGAP à taux réduit (-8€) pourra être appliquée en 2017.

Concernant l'exploitation de la centrale de cogénération mise en place par 3D Energie, le Smited a reçu une proposition chiffrée de rachat à la régie du SIEDS inacceptable compte tenu de la vétusté de l'installation.

Le Bureau décide de ne pas donner suite à cette proposition mais de réitérer la proposition faite à 3D Energie de participer à distance à la surveillance et aux opérations de première intervention en cas de panne ou d'arrêt inopiné des moteurs, de manière à assurer une continuité au poste de valorisation du biogaz. Un courrier en ce sens sera adressé à 3D Energie en rappelant les enjeux d'une valorisation continue sans faille du biogaz extrait.

BurDél20160527-AT02

- Surveillance nocturne des installations SMITED & ZAEdeMontplaisir :

Plusieurs effractions ont été relevées sur la ZAE de Montplaisir depuis le début d'année. Un groupe de travail a été constitué en vue de trouver une solution de surveillance protection des biens et des personnes par une Société de gardiennage qui intervient déjà sur le secteur commercial de Champdeniers et du Luc à St Gelais. Le Smited est partie prenante dans cette démarche sur le point d'aboutir. Les représentants d'EDT, Super U et du Smited ont fédéré un regroupement d'une vingtaine d'entreprises qui adhèrent à cette démarche. La Communauté de Communes, la Mairie et la Gendarmerie sont également associés.

Le SMITED a proposé l'hébergement de la société de gardiennage en ses locaux d'accueil pont bascule ; en compensation une surveillance in situ sera assurée pendant les périodes de présence des vigiles.

La charge financière annuelle serait de 9000 € ce qui représente 24.66 € par nuit de garde.

Les membres du Bureau approuvent la démarche.

BurDél20160527-AA01

Affaires Administratives

PERIMETRE SMITED

Le Président de la communauté d'agglomération du Niortais a écrit au Président du SMITED proposant de lui confier 10000 tonnes de déchets à traiter. Parallèlement, et suite à la demande d'arbitrage préfectoral sur le retrait d'une partie du territoire vers l'agglomération du niortais, les services financiers préfectoraux analysent le mémoire du contentieux. Techniquement, les deux directeurs de structures CAN et SMITED travaillent sur l'élaboration d'une convention de traitement des 10000 tonnes de déchets résiduels.

Mr Onillon rappelle que pour le contentieux « collecte », le litige reste entier.

FERMETURE DE POSTE

Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe est fermé.

Délibération n°ASDél20160701-AA01

ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL \ Retraites CNRACL

Période 01-08-2016 au 31-07-2021

En plus de la mission obligatoire de contrôle des dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose en service optionnel certaines prestations soumises à participation financière. L'assemblée autorise la signature de la convention subséquente pour la période di 01-08-2016 au 31-07-2016.

Délibération n°ASDél20160701-AA02

NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP

L'assemblée décide d'attendre le décret « Filière Technique », de saisir le Comité Technique ensuite puis, il délibérera.

Affaires Financières

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015

Une modification de l'affectation du résultat est proposée avec une répartition entre les comptes 1068 et 1064.

Après avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident d'affecter le solde cumulé disponible de 894 270,33€ à la ligne report à nouveau en section de fonctionnement et de répartir l'affectation en section d'investissement entre les comptes 1064 et 1068 comme ci-dessus.

Délibération n°ASDél20160701AF01

TARIFS ISDI LA LOGE

L'ouverture de l'installation de stockage de déchets inertes autorisé depuis 2015 doit entrer en exploitation très prochainement. L'assemblée vote les tarifs suivants :

- terres de remblais propres : 5€ HT/tonne

-gravats, démolition en mélange, béton, tuiles, brique, carrelage : 10 € HT/tonne

- terre végétale : Gratuit

Délibération n°ASDél20160701-AF02

INDEMNISATION DEFRICHAGE LA LOGE

Lors du défrichage périodique effectué en début d'année, une partie de terrain bordant le site de stockage des déchets de La Loge et appartenant à un tiers a été défrichée. Une indemnisation de 900€ sera versée aux propriétaires.

Délibération n°ASDél20160701-AF03

Affaires techniques

IMPLANTATION D'UNE FERME PHOTOVOLTAÏQUE LA LOGE

Plusieurs entreprises ont manifesté un intérêt certain pour exploiter les terrains inexploités du site de La Loge en ferme photovoltaïque.

Au total une surface de 14 hectares environ serait susceptible d'être équipée de panneaux pour une puissance totale installée de 10 MWc.

La mise à disposition des terrains par bail de 20 ans renouvelable ouvrirait un droit à indemnisation de 2000-2500 € / ha sous forme de loyer. Les aides financières (Taxe foncière, Taxe d'aménagement, CVAE, IFR) représentent environ 90 000 € (dont 70 000 annuels) à répartir entre commune, communauté de commune département et région.

Les conditions suspensives sont les suivantes :

- disponibilité des terrains
- contrainte environnementale (étude d'impact)
- avis favorable suite à enquête publique
- permis de construire
- éligibilité aux appels d'offres CRE (commission de régulation de l'énergie)
- signature d'un bail

Sur le premier point, le Smited n'est pas propriétaire des terrains mis à disposition par l'ex syndicat Mixte du Pays Thouarsais. Il conviendra d'effectuer un transfert de propriété de la CC du Thouarsais vers le Smited pour que ce projet puisse faire l'objet d'un seul bail.

L'assemblée syndicale :

- autorise d'ores et déjà le Président à signer tout acte de régularisation avec la CC du Thouarsais en vue du transfert de propriété de l'ancien site de La Loge pour l'euro symbolique,
- propose de consulter la Régie de SIEDS par le biais de sa filiale 3D Energie,
- délègue au bureau le choix de l'entreprise en charge de la réalisation de ce projet.

Délibération n°ASDél20160701-AT01

PROJET DE DEVELOPPEMENT TMB – ACCORD DE PRINCIPE

Une présentation des résultats d'essais et des réflexions menées depuis plus d'un an est faite aux délégués de l'assemblée.

Des résultats obtenus sur l'affinage du CSR, il ressort un certain nombre de pistes techniques qui méritent d'être analysées plus précisément.

Après débat, le Bureau a décidé de lancer une étude chiffrée de faisabilité d'extension de la production de CSR à l'ensemble du gisement résiduel : stabilisat et balles. En effet si la production de compost autorise la valorisation de la matière organique en agriculture, elle n'est plus le seul débouché pour la matière organique; d'autres utilisations ont été identifiées.

Récemment des essais de « raffinage » du CSR à échelle industrielle ont été réalisés en accord avec les cimentiers qui ont reçu une centaine de tonnes de produit différent.

Ces essais font suite aux expérimentations et analyses menées en interne, puis à la rencontre avec le cimentier le 27 mai dernier.

Par ailleurs les récents contacts pris avec CHO Tiper font espérer une reprise des tout venants de déchetterie et l'intérêt que les porteurs de projet montrent à l'égard des fractions organiques combustibles.

Au final et à échéance de deux ans il est envisageable de penser qu'un besoin résiduel de 10 000 tonnes de stockage suffise au besoin du Smited... ce qui aurait pour effet de préserver le site et de rallonger sa durée de vie d'autant (x4) et de réduire encore de plus de 20000 tonnes la mise en décharge tout en objectivant des coûts à la baisse!

Il est donc proposé de lancer une étude de faisabilité technique et financière de réorganisation globale du process afin d'atteindre les objectifs de valorisation ci-dessus évoqués.

Cette étude devra être livrée à l'automne 2016 de manière à pouvoir prendre toute décision de réalisation courant 2017 avec en perspective une première mise en service fin 2017 début 2018.

Le comité syndical est unanimement favorable à l'engagement de cette démarche

Délibération n°ASDél20160701-AT02

ETUDE DE PREQUALIFICATION ZDZG – ACCORD DE PRINCIPE

Les programmes locaux de prévention sont aujourd'hui remplacés par des programmes d'objectifs territoriaux finançables par l'ADEME sous condition de réalisation d'une étude de préfiguration dont l'objectif est de dresser un état des lieux puis d'identifier des pistes d'actions entrant dans les priorités et les critères de l'ADEME.

Au niveau du Département des Deux Sèvres, l'ensemble des territoires CAN –SMITED a été lauréat du label ZGZD au regard de leurs actions passées et de leurs engagements pour l'avenir. Outre le fait que certaines règles de financement aient chargées, il n'en demeure pas moins que le Conseil Départemental a jusqu'à ce jour, su coordonner les actions menées dans les territoires de la CAN, de l'Agglo2B, du Thouarsais et du Smited malgré l'incertitude de contours statutaires et géographiques de ce dernier.

Récemment le Conseil Départemental a manifesté l'intention légitime de se détacher des actions de coordination départementales compte tenu du transfert de compétence à la nouvelle région.

Malgré quelques timides sollicitations, le SMITED n'ayant aucune légitimité sur les agglos, non adhérentes, n'assurera pas cette coordination,

Certains élus du Smited déplorent le fait de devoir répondre à des exigences imposées par les financeurs qui disposent eux même des compétences techniques requises pour effectuer ce genre d'étude de manière cohérente sur des territoires plus larges. La publication des montants plafonnés des études, des actions et leur taux de participation fausse également les vraies valeurs de marché.

Au terme de ce débat, l'assemblée syndicale décide bon gré mal gré de réaliser cette première étape d'étude de préfiguration. Chaque collectivité sera alors libre de sa politique de prévention selon les pistes d'actions qui se dégageront de l'analyse.

Le comité syndical autorise le Président :

- A solliciter l'ADEME en transmettant une demande de subvention officielle
- A adresser l'ordre de service au cabinet d'étude TERRA – AUXILIA retenu
- A répartir la charge résiduelle du financement de cette étude entre les bénéficiaires et au prorata de la population DGF du budget 2016

Délibération n°ASDél20160701-AT03

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 11h45.

Le secrétaire de séance,
Alain BLOT



Le Président,
Jacques DIEUMEGARD

